



10057
19323

FOURNIL D'ASSIER
510 ROUTE DE GALIOT DE GENOUILLA
46320 ASSIER

RECAPITULATIF ANNUEL DES FRAIS D'ENCAISSEMENT PAR CARTES

01 janvier 2024 - 31 décembre 2024

C/C Contrat Pro Global n° 00020221003 EUR

TITULAIRE(S) : FOURNIL D ASSIER

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
PAIEMENTS DE PROXIMITE AVEC CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	1 157	29 643,41	148,73	109,520000
Cartes de débit	912	18 220,63	91,49	36,441260
Cartes de crédit	200	4 954,38	24,91	14,863140
Cartes commerciales	45	6 468,40	32,33	58,215600
Visa	104	1 863,70	9,82	5,067000
Cartes de débit	71	1 288,40	6,51	2,576800
Cartes de crédit	26	382,40	1,90	1,147200
Cartes commerciales	5	153,60	0,77	1,264400
Cartes hors Espace Economique Européen	2	39,30	0,64	0,078600
MasterCard	45	408,60	2,07	0,902500
Cartes de débit	34	319,50	1,63	0,639000
Cartes de crédit	2	7,30	0,03	0,021900
Cartes commerciales	1	6,00	0,03	0,090000
Cartes hors Espace Economique Européen	8	75,80	0,38	0,151600
PAIEMENTS DE PROXIMITE SANS CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	19 502	173 166,55	873,65	404,320870
Cartes de débit	16 017	137 870,84	696,13	275,741680
Cartes de crédit	3 116	31 513,70	158,45	94,541100
Cartes commerciales	369	3 782,01	19,07	34,038090
Visa	3 453	30 195,40	161,18	80,346550
Cartes de débit	2 229	19 101,50	96,46	38,203000
Cartes de crédit	1 015	8 959,75	45,22	26,879250
Cartes commerciales	154	1 576,10	7,95	14,057600

<<Suite au verso>>

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
Cartes hors Espace Economique Européen	55	558,05	11,55	1,206700
MasterCard	940	8 465,47	46,63	29,842726
Cartes de débit	670	5 657,87	28,66	11,848476
Cartes de crédit	102	1 157,70	5,80	3,473100
Cartes commerciales	94	795,10	4,07	12,145500
Cartes hors Espace Economique Européen	74	854,80	8,10	2,375650
TOTAL	25 201	243 743,13	1 242,08	629,999646

(*) Prestations bancaires ou financières non soumises à la TVA française
 Contrat n° 7583965 du 29/11/2022 : Conditions particulières en vigueur du 19/11/2023

Modalités de résiliation des contrats d'acceptation (extrait des conditions générales d'adhésion au système de paiement)

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée, sauf dispositions contraires visées dans les conditions particulières.
 L'Accepteur d'une part, l'Acquéreur d'autre part, peuvent, à tout moment, sans justificatif ni préavis (sauf dérogation particulière convenue entre les deux parties), sous réserve du dénouement des opérations en cours, mettre fin au présent contrat, sans qu'il soit nécessaire d'accomplir aucune autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Important : Ce document n'est pas une facture.

Il s'agit d'un récapitulatif des commissions perçues au titre de vos encaissements cartes bancaires.

(**) La commission commerçant, outre l'interchange, inclut également l'ensemble des coûts de traitement.
 L'interchange est la commission payée par la banque du commerçant à la banque du porteur de la carte.

Ce qui change en 2024 pour vos terminaux de paiement :

- Paiement en sans contact possible pour les montants supérieurs à 50€ avec saisie du code confidentiel sur le terminal, sans insertion de la carte.
 - L'ordre d'impression des tickets est modifié, le ticket commerçant sera désormais imprimé en premier.
- Le passage en caisse sera facilité, avec un paiement plus rapide et toujours aussi sécurisé.